



SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 19 avril 2010, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Vincent Chatel
Monsieur le conseiller Normand Dyotte
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante
Thérèse Gatien

Sont aussi présent(e)s :
Monsieur Serge Drouin, directeur général, est arrivé à 19 h 50
Madame Carole Lemaire, greffière
Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de
l'informatique
Monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques

Est absent :
Monsieur le maire André J. Côté

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

10-04-04 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté par le retrait du point 5

5) Aide financière – Exporail, Musée ferroviaire canadien de Delson/Saint-Constant

Et l'ajout au point 58 « divers » du sujet suivant :

58) Fondation Anna-Laberge – *Rendez-vous gastronomique*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2010
3. Nomination – maire suppléant – période du 1^{er} mai 2010 au 31 octobre 2010
4. Inscription formation colloque 2010 – Réseau des élues municipales de la Montérégie Est
5. Aide financière – Exporail, Musée ferroviaire canadien de Delson/Saint-Constant – RETIRÉ
6. Aide financière – Société canadienne de la sclérose en plaques
7. Demande d'appui – CLD de Roussillon – développement des services de garde éducatifs sur le territoire de Roussillon
8. Mandat – étude de caractérisation – plan de conservation des milieux naturels
9. Autorisation signature – bail – édifice du 4, boulevard Montcalm Sud, local 233, Candiac
10. Autorisation signature – avenant – modification protocoles d'entente – développements domiciliaires « Candiac sur le golf », phases V, VI, VII, VIII et IX et « Île de France », phases 1, 2, 3 et 4
11. Approbation – comptes à payer – mars 2010
12. Approbation – dépenses incompressibles – mars 2010
13. Dépôt – rapport d'activités en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
14. Autorisation signataire – Desjardins caisse des Berges de Roussillon
15. Affectation du solde des règlements d'emprunt 1118, 1176, 1184 et 1192 pour la réduction de la dette lors du paiement des échéances pour le remboursement en capital et intérêts
16. Modification – *Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations*
17. Autorisation de paiement – Agence métropolitaine de transport (AMT) – contribution 2010
18. Nomination col bleu régulier – *employé réseau*, division Travaux publics, Services techniques
19. Embauche col bleu surnuméraire – *homme à tout faire*, division Travaux publics, Services techniques
20. Embauche étudiants – *préposé aux travaux publics*, Services techniques – saison estivale 2010
21. Octroi de contrat – aménagement paysager, intersection chemin Saint-François-Xavier et route 132 – appel d'offres 1011-TP
22. Octroi de contrat – travaux de réparation de bordures et de trottoirs – appel d'offres 1013-TP
23. Octroi de contrat – fourniture et pose de revêtement bitumineux 2010 – appel d'offres 1014-TP
24. Octroi de contrat – fourniture et installation d'un destructeur d'ozone de type catalytique – soumission sur invitation 1016-UF
25. Octroi de contrat – installation de mobilier urbain – appel d'offres 1018-ST

26. Octroi de contrat – réfection de la toiture de la caserne de pompiers – appel d’offres 1019-TP
27. Octroi de contrat – relocalisation de la courbe de la voie ferrée du CN – appel d’offres 1021-ST
28. Octroi de contrat – fourniture et plantation d’arbres, printemps 2010 – appel d’offres 1022-TP
29. Octroi de contrat – services professionnels d’ingénierie – plans et devis – construction d’une passerelle multifonction au-dessus de l’autoroute A-15 – appel d’offres 1023-ST
30. Autorisation de dépenses – remplacement d’unités de climatisation et ventilation dans divers bâtiments municipaux
31. Autorisation pour la disposition du surplus de matériel usagé
32. Mandat ingénieurs-conseils – plans et devis – infrastructures municipales – rue de Douvaine
33. Mandat ingénieurs-conseils – plans et devis – pré-achat pour le ponceau de type Conspan – développement résidentiel « Les Provençales »
34. Mandat ingénieurs-conseils – plans et devis – travaux d’installation de ponceau et restauration des lieux dans le développement résidentiel « Les Provençales »
35. Mandat ingénieurs-conseils – plans et devis – poste de pompage sanitaire « Douvaine » – développement résidentiel « Les Provençales »
36. Mandat laboratoire – auscultation des chaussées – 2^e cycle
37. Mandat laboratoire – étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – passerelle multifonction au-dessus de l’autoroute 15
38. Mandat laboratoire – étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – ponceau du fossé Candiac dans le prolongement de la rue de Douvaine
39. Mandat laboratoire – services professionnels d’ingénierie des matériaux – réfection de l’avenue de la Gaspésie
40. Mandat – services professionnels – modification et mise à jour du plan d’intervention des infrastructures
41. Octroi de contrat – installation d’un réseau IP pour les panneaux d’alarme
42. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 23 mars 2010
43. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 6 avril 2010
44. Embauche col bleu surnuméraire – *préposé aux équipements*, Service des loisirs – année 2010
45. Embauche étudiants – *préposé aux parcs*, Service des loisirs
46. Subvention – ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine – développement des collections des bibliothèques
47. Octroi de contrat – acquisition jeux de parc – parc de Sardaigne – appel d’offres 1020-LO
48. Octroi de contrat – acquisition d’une fourgonnette 2011 – appel d’offres 1017-IN
49. Octroi de contrat – achat de dix habits de combat – Service de sécurité incendie Candiac/Delson

50. Octroi de contrat – achat d’une tente de décontamination pneumatique – Service de sécurité incendie Candiac/Delson
51. Avis de motion – règlement 1249 décrétant un emprunt de 91 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Île de France », phase 4
52. Avis de motion – règlement 1250 décrétant un emprunt de 240 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les cours Louis XV », rues de Dieppe et de Drubec
53. Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 15 mars 2010 – règlement 1238 décrétant un emprunt de 1 880 000 \$ pour l’exécution des travaux de réfection de l'avenue de Honfleur
54. Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 15 mars 2010 – règlement 1239 décrétant un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l’avenue de la Gaspésie
55. Règlement 1245 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C06-608 pour créer la nouvelle zone H06-638 et lui assujettir une grille des usages et normes et d’agrandir la zone H06-630
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du règlement
56. Adoption – règlement 1246 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville
57. Modification – règlement 1173 décrétant un emprunt au montant de 2 135 000 \$ pour l'aménagement d'une surface sportive synthétique au parc Fernand-Seguin
58. Divers
59. Parole au public
60. Levée de la séance

**10-04-05 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 12 AVRIL 2010**

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l’intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2010.

**10-04-06 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DU 1^{ER} MAI 2010
AU 31 OCTOBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Thérèse Gatien à titre de mairesse suppléante se termine le 30 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Vincent Chatel pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 octobre 2010.

**10-04-07 INSCRIPTION FORMATION COLLOQUE 2010 – RÉSEAU DES ÉLUES
MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE EST**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'inscription de mesdames les conseillères Thérèse Gatien et Anne Scott à la onzième édition du colloque 2010 du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est, intitulé « Pouvoir et changement de perspective », pour un montant de 200 \$, toutes taxes incluses. Ce colloque aura lieu à l'hôtel Relais gouverneur, à Saint-Jean-sur-Richelieu le 7 mai 2010;

QUE la trésorière, ou la trésorière adjointe, soit autorisée à rembourser à mesdames Gatien et Scott, sur présentation des pièces justificatives, les frais de déplacement ou tous autres frais relatifs à ce colloque;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-313.

**10-04-08 AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN
PLAQUES**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Société canadienne de la sclérose en plaques;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la Société canadienne de la sclérose en plaques une aide financière de 100 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

**10-04-09 DEMANDE D'APPUI – CLD DE ROUSSILLON – DÉVELOPPEMENT
DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE DE
ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et le rapport du CLD de Roussillon touchant le développement du réseau des services de garde éducatifs démontrent une liste d'attente de 8 880 enfants pour l'obtention de services de garde;

CONSIDÉRANT QUE la croissance significative de la population de Roussillon est importante;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'activité et d'emploi des femmes dans le Roussillon est en pleine croissance;

CONSIDÉRANT QUE 75 % des familles qui sont sur les listes d'attente plus haut mentionnées ne pourront obtenir de place à contribution réduite, étant donné les places disponibles actuellement;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences socio-économiques, familiales et personnelles de cette réalité sont catastrophiques pour ceux et celles qui les subissent;

CONSIDÉRANT le manque à gagner fiscal pour le gouvernement québécois issu de cette situation;

CONSIDÉRANT le fort potentiel de développement des places des promoteurs en services de garde sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt des promoteurs du territoire à ouvrir 2 500 nouvelles places en services de garde à contribution réduite d'ici 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac appuie la démarche du CLD de Roussillon dans ses représentations auprès du ministère de la Famille et des aînés pour l'obtention de 2 500 places à contribution réduite en services de garde éducatifs sur le territoire de la MRC de Roussillon.

10-04-10 MANDAT – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION – PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte législatif environnemental actuel, l'élaboration d'un plan de conservation à l'échelle du territoire de la Ville permettra de faciliter le processus d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un tel plan reflète la volonté de la Ville d'inscrire son développement dans une perspective de conservation et de mise en valeur des milieux naturels d'intérêts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la firme « Biome environnement » le mandat de caractérisation du milieu naturel sur le territoire de la Ville de Candiac, pour un montant de 22 054,20 \$, plus toutes taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services professionnels datée du 22 mars 2010;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-418.

10-04-11 AUTORISATION SIGNATURE – BAIL – ÉDIFICE DU 4, BOULEVARD MONTCALM SUD, LOCAL 233, CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE le local 233 du 4 boulevard Montcalm Sud est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Acma conseil inc. représentée par monsieur Martin Audet désire louer le local 233;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes du bail à intervenir avec la compagnie Acma conseil inc., pour la location du local 233 au 4 boulevard Montcalm Sud, d'une superficie de 384 pieds carrés, pour la période du 1^{er} avril 2010 au 30 juin 2012;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité le maire suppléant et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, le bail à intervenir avec la compagnie Acma conseil inc.

**10-04-12 AUTORISATION SIGNATURE – AVENANTS – MODIFICATION
PROTOCOLES D'ENTENTE – DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES
« CANDIAC SUR LE GOLF », PHASES V, VI, VII, VIII ET IX ET « ÎLE
DE FRANCE », PHASES 1, 2, 3 ET 4**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec le promoteur *Groupe maison Candiac inc.* concernant l'ensemble des développements domiciliaires « Candiac sur le golf »;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente a été modifié lors de la séance ordinaire du 15 mars 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les protocoles d'entente des développements domiciliaires « Candiac sur le golf », phases V, VI, VIII et IX et « Île de France », phases 1, 2, 3 et 4, afin de les ajuster à la modification apportée au protocole d'entente général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de modifier les protocoles d'entente intervenus avec le promoteur *Groupe maison Candiac inc.* concernant les projets de développements domiciliaires « Candiac sur le golf », phases V, VI, VIII et IX et « Île de France », phases 1, 2, 3 et 4, par la suppression du dernier paragraphe de l'article 2.1;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les avenants à intervenir dans ces dossiers.

10-04-13 APPROBATION – COMPTES À PAYER – MARS 2010

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de mars 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de mars 2010 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de mars 2010 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 397 554,10 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 438 910,29 \$, le tout pour un total de 836 464,39 \$.

10-04-14 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – MARS 2010

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de mars 2010 représentant une somme de 1 316 073,29 \$.

10-04-15 DÉPÔT – RAPPORT D'ACTIVITÉS EN VERTU DE LA *LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS*

La trésorière, madame Sylvie Landry, dépose le rapport d'activités pour l'année 2009 tel que prévu en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

10-04-16 AUTORISATION SIGNATAIRE – DESJARDINS CAISSE DES BERGES DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac possède une entente bancaire avec Desjardins caisse des Berges de Roussillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne, à titre de signataires auprès de Desjardins caisse des Berges de Roussillon, le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant et la trésorière, madame Sylvie Landry, ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, madame Nathalie Landry.

10-04-17 AFFECTATION DU SOLDE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1118, 1176, 1184 ET 1192 POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE LORS DU PAIEMENT DES ÉCHÉANCES POUR LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QUE les deniers provenant des emprunts contractés en vertu des règlements 1118, 1176, 1184 et 1192 excèdent les montants requis aux fins des règlements;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, l'excédent provenant d'un emprunt municipal peut, par résolution du conseil, être affecté au paiement des échéances annuelles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'excédent des sommes provenant des règlements d'emprunt, ci-dessous mentionnés, soit affecté au paiement des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts des règlements 1118, 1176, 1184 et 1192, en capital et intérêts, selon ce qui suit :

Règlement numéro :	Titre du règlement	Solde du règlement fermé
1118	décétant un emprunt au montant de 1 500 000 \$ pour l'aménagement du parc Haendel, phase I	30 516,95 \$
1176	décétant un emprunt au montant de 1 170 000 \$ pour l'exécution des travaux de réhabilitation de chaussée du boulevard Jean-Leman	39 708,38 \$
1184	décétant un emprunt au montant de 1 388 000 \$ pour la réalisation des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques, « Les Cours Candiac », phase 2A	5 000,62 \$
1192	décétant un emprunt au montant de 675 000 \$ pour la réalisation des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques, « Les Cours Candiac », phase II B	3 622,51 \$

10-04-18 MODIFICATION – POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations* est en vigueur depuis 1^{er} janvier 2000 et qu'il convient de la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 des définitions a été revu au complet pour tenir compte de tous les changements mis à jour dans le manuel de présentation de l'information financière municipale depuis 2000. L'annexe « A » a également été révisée principalement pour porter de 30 à 40 ans la durée de vie utile pour les conduites d'aqueduc et d'égout, les chemins, trottoirs, rue et routes;

CONSIDÉRANT QUE les seuils de capitalisation à l'article 3 ont également été révisés de 50 000 \$ à 10 000 \$ pour les infrastructures, les bâtiments et les terrains pour être cohérents avec ce qui se fait pour les projets en immobilisations adoptés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations révisée en date du 26 mars 2010 et entérine l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

10-04-19 AUTORISATION DE PAIEMENT – AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) – CONTRIBUTION 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit contribuer au fonds d'immobilisations de l'Agence métropolitaine de transport pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville de Candiac est fixée à 176 931 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le paiement de la facture de l'Agence métropolitaine de transport pour un montant de 176 931 \$, en deux versements soit : 88 465,50 \$, le 31 mai 2010 et 88 465,50 \$, le 31 août 2010, représentant la contribution de la Ville de Candiac aux dépenses en immobilisations de l'organisme pour l'année 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-370-00-921.

10-04-20 NOMINATION COL BLEU RÉGULIER – EMPLOYÉ RÉSEAU, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste d'*employé réseau*, Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Hébert a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hébert est employé régulier col bleu à la Ville de Candiac depuis le 2 juin 1980, à titre d'homme à tout faire;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme monsieur Richard Hébert, au poste d'*employé réseau*, col bleu régulier, Services techniques, à compter du 3 mai 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Hébert soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-111.

**10-04-21 EMBAUCHE COL BLEU SURNUMÉRAIRE – *HOMME À TOUT FAIRE*,
DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail durant la période estivale ainsi que la période de vacances à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Sébastien Dagenais, au poste d'*homme à tout faire*, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, pour la période du 3 mai au 29 octobre 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Dagenais soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

**10-04-22 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – *PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS*,
SERVICES TECHNIQUES – SAISON ESTIVALE 2010**

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail durant la période estivale ainsi que la période de vacances à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste de *préposé aux travaux publics*, Services techniques, pour la période de mai à septembre 2010;

Noémie Aubin-Paul	Charles-Étienne Hébert	Sarah Power
Anne-Julie Bilodeau	James Johnson	Cédric Sarno
Sean Copeman	Alexandre Lachance Clermont	Ariane Vaillancourt
Charles Crevier	Virginie Langevin	Benoit Verreau Gatineau
Simon Duval Demers	Roxanne Lemieux	Jérémy Vocino-Montpetit
Alexandre Guibeau-Gingras	Benoit Poupart	

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2010 des employés étudiants adoptée par la résolution 10-01-31;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-117.

**10-04-23 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT PAYSAGER,
INTERSECTION CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET ROUTE 132
– APPEL D’OFFRES 1011-TP**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour l'aménagement paysager à l'intersection du chemin Saint-François-Xavier et de la route 132 (projet : 2010-630);

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 1^{er} avril 2010, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les paysagements Pascal Ménard inc. » 1536, rue Saint-Paul, Lemoyne, Québec, J4P 2A6, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour exécuter les travaux d'aménagement paysager, intersection chemin

Saint-François-Xavier et route 132, pour un montant de 33 530,65 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1011-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les recettes du fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-30-718.

10-04-24 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉPARATION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS – APPEL D'OFFRES 1013-TP

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède annuellement à des travaux de réparation de bordures et de trottoirs sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 9 mars 2010, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Entreprise Pearson et Pelletier inc. », 1531, rue Jean-Lachaine, Sainte-Catherine, Québec, J5C 1C2, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation de bordures et de trottoirs, pour un montant de 47 238,19 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1013-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-542, réparation de bordures et trottoirs.

10-04-25 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX 2010 – APPEL D'OFFRES 1014-TP

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de réaliser des travaux de réparation de chaussée sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 6 avril 2010, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les pavages M.C.M. inc. » 24, rang du Moulin, Saint-Chrysostome, Québec, J0S 1R0, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la pose de revêtement bitumineux, pour un montant de 26 999,70 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1014-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-521, travaux à contrat.

10-04-26 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN DESTRUCTEUR D'OZONE DE TYPE CATALYTIQUE – SOUMISSION SUR INVITATION 1016-UF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un destructeur d'ozone de type catalytique pour l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 9 mars 2010, une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « DGL concept inc. », le contrat pour la fourniture et l'installation d'un destructeur d'ozone de type catalytique pour l'usine de filtration, pour un montant de 85 785,00 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents de l'appel d'offres 1016-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-05-523, projets spéciaux.

10-04-27 OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN – APPEL D’OFFRES 1018-ST

CONSIDÉRANT l’octroi de contrat à la compagnie « Société en commandite Armtec, par son commandité, Gestion Armtec ltée » pour la fourniture de mobilier urbain;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à l’installation dudit mobilier urbain sur le chemin Haendel;

CONSIDÉRANT QUE six entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 7 avril 2010, cinq entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les terrassements Multi-paysages inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l’installation du mobilier urbain sur le chemin Haendel, pour la somme de 21 881,86 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents de l’appel d’offres 1018-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d’emprunt 1200, au poste budgétaire 22-012-00-729, autres infrastructures.

10-04-28 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE DE POMPIERS – APPEL D’OFFRES 1019-TP

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour la réfection de la toiture de la caserne de pompiers (projet 2010-638);

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d’appel d’offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 15 avril 2010, onze entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Couvertures Bourassa inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la toiture de la caserne de pompiers, pour un montant total de 79 012,50 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1019-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt de 100 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-38-732.

10-04-29 OCTROI DE CONTRAT – RELOCALISATION DE LA COURBE DE LA VOIE FERRÉE DU CN – APPEL D'OFFRES 1021-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de déplacement de la courbe de la voie ferrée du CN (projet 2008-562);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 12 avril 2010, cinq entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « B. Fréreau et fils inc. », 402, rue Saint-Denis, Saint-Alexandre, Québec, J0J 1S0, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de relocalisation de la courbe de la voie ferrée du CN, pour un montant de 130 438,35 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1021-ST;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1132, au poste budgétaire 22-811-32-521, autres infrastructures.

10-04-30 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES, PRINTEMPS 2010 – APPEL D'OFFRES 1022-TP

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de plantation d'arbres d'alignement dans les nouveaux développements ainsi qu'à la plantation d'arbres de remplacement dans les secteurs existants;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour la mise à niveau du programme annuel de plantation d'arbres (projet 2010-628);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 15 avril 2010, douze entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Yves Gagnon Paysagiste », 109, rang Cyr, Napierville (Québec) J0J 1L0, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres, printemps 2010, pour un montant total de 143 476,54 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1022-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-521, embellissement, travaux à contrat, pour un montant de 76 500 \$, au fonds de parcs (poste budgétaire 22-906-28-718), pour un montant de 60 000 \$ et à même les disponibilités du surplus libre non affecté, pour un montant de 8 476,54 \$ (poste budgétaire 22-906-28-718).

10-04-31 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS – CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE MULTIFONCTION AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE A-15 – APPEL D'OFFRES 1023-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute A-15 (projet 2010-625);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du contrat pour les services professionnels d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 13 avril 2010, deux firmes professionnelles en ingénierie ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions et la recommandation du comité de sélection composé de messieurs Réjean Vigneault, ing., Robert Martineau, ing., Jean-François Bernier et Valérie Roy, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie à la firme « GÉNIVAR, Société en commandite » 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, 16^e étage, Montréal, Québec, H3H 1P9, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, pour la préparation des plans et devis pour la construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute A-15, pour un montant total de 89 171,25 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents de soumission sur invitation 1023-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du surplus libre et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-25-713.

10-04-32 AUTORISATION DE DÉPENSES – REMPLACEMENT D'UNITÉS DE CLIMATISATION ET VENTILATION DANS DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le remplacement d'unités de climatisation et de ventilation pour divers bâtiments municipaux (projet 2010-639);

CONSIDÉRANT QUE les achats se feront sur plusieurs mois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, à procéder au remplacement d'unités de climatisation et ventilation dans divers bâtiments municipaux jusqu'à concurrence d'un montant de 90 000 \$. Monsieur Martineau doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt de 90 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-39-731.

10-04-33 AUTORISATION POUR LA DISPOSITION DU SURPLUS DE MATÉRIEL USAGÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac possède un surplus de matériel usagé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se départir de ce surplus pour des considérations économiques;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Politique d'acquisitions de biens et de services*, il est possible de disposer du matériel jugé inutile ou désuet, sous réserve de l'approbation du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques, à disposer du surplus de matériel usagé identifié ci-dessous, le tout conformément à la *Politique d'acquisitions de biens et de services* en vigueur :

- Mazda Protégé LX 2000 (00-18);
- Pick-up Ford F-150 Cof 1997 (97-07).

10-04-34 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – PLANS ET DEVIS – INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RUE DE DOUVAINE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le nouveau projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser les plans et devis des services d'infrastructures municipales dans le prolongement de la rue de Douvaine afin de desservir le nouveau développement résidentiel;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. » datée du 25 février 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. » pour la préparation des plans et devis des infrastructures municipales dans le prolongement de la rue de Douvaine, pour un montant de 22 113 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 25 février 2010;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la firme « SNC-Lavalin inc. » à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis des infrastructures municipales dans le prolongement de la rue Douvaine au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

DE PLUS, la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur indiquant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, au poste budgétaire 22-012-47-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-04-35 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – PLANS ET DEVIS – PRÉ-ACHAT POUR LE PONCEAU DE TYPE CONSPAN – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES PROVENÇALES »

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le nouveau projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au pré-achat des structures dans le but de minimiser les délais dans la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. » datée du 9 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. » pour la préparation des plans et devis pour le pré-achat du ponceau de type Conspan requis pour le nouveau développement résidentiel « Les Provençales », pour un montant de 7 700,00 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 9 avril 2010;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, au poste budgétaire 22-012-47-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-04-36 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – PLANS ET DEVIS – TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN PONCEAU ET RESTAURATION DES LIEUX DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES PROVENÇALES »

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le nouveau projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser les plans et devis pour l'installation du ponceau de type Conspan, pont mini-portée ainsi que la restauration des lieux suite aux travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. » datée du 25 février 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. » pour réaliser les plans et devis du ponceau de béton armé préfabriqué de type Conspan, de la « passe à grenouilles » ainsi que les mesures environnementales pour la restauration des lieux dans le nouveau développement résidentiel « Les Provençales », pour un montant de 22 020,50 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnel du 25 février 2010;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la firme « SNC-Lavalin inc. » à soumettre pour et au nom de la Ville les plans et devis du ponceau de type Conspan projeté dans le fossé de Candiac au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

DE PLUS, la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur indiquant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, au poste budgétaire 22-012-47-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-04-37 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – PLANS ET DEVIS – POSTE DE POMPAGE SANITAIRE « DOUVAINE » – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES PROVENÇALES »

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le nouveau projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser les plans et devis pour la construction d'un poste de pompage nommé « Douvaine » dans le développement résidentiel « Les Provençales »;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. » datée du 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. » pour la préparation des plans et devis pour la construction du poste de pompage sanitaire « Douvaine », pour un montant de 12 000,00 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 12 avril 2010;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la firme « SNC-Lavalin inc. » à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis du poste de pompage « Douvaine » au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

DE PLUS, la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur indiquant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, au poste budgétaire 22-012-47-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-04-38 MANDAT LABORATOIRE – AUSCULTATION DES CHAUSSÉES – 2^E CYCLE

CONSIDÉRANT QU'une première évaluation de l'état du réseau routier a été réalisée en 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour des données relatives à l'état du réseau routier;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée par la firme « Groupe Qualitas inc. » datée du 10 mars 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Groupe Qualitas inc. », pour effectuer la mise à jour des données relatives à l'état du réseau routier et l'implantation d'un logiciel d'aide à la décision pour la planification de l'entretien et de la réhabilitation des chaussées, pour un montant de 17 665 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 10 mars 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-419, honoraires professionnels.

10-04-39 MANDAT LABORATOIRE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS – PASSERELLE MULTIFONCTION AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 15

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisation, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15 (projet 2010-625);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer les travaux de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols requise dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par « Groupe Qualitas inc. » datée du 12 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate le « Groupe Qualitas inc. », pour effectuer les travaux de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15, pour un montant de 12 500 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, tel que décrit dans la proposition de services du 12 mars 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du surplus libre et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-25-713.

10-04-40 MANDAT LABORATOIRE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS – PONCEAU DU FOSSÉ CANDIAC DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE DOUVAINE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisation, le conseil municipal a approuvé le nouveau projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a mandaté la firme SNC-Lavalin pour la réalisation d'une étude préliminaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer les travaux de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols requise dans le cadre du projet de construction du ponceau du fossé Candiac dans le prolongement de la rue de Douvaine;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par la firme « Groupe Qualitas inc. » datée du 17 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Groupe Qualitas inc. », pour effectuer les travaux de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet de construction du ponceau du fossé Candiac dans le prolongement de la rue de Douvaine, pour un montant de 6 900 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, tel que décrit dans la proposition de services du 17 mars 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, au poste budgétaire 22-012-47-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-04-41 MANDAT LABORATOIRE – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DE L'AVENUE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé un contrat pour la réfection de l'avenue de la Gaspésie (projet 2002-299);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer l'ingénierie des matériaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « Groupe Qualitas inc. » datée du 7 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Groupe Qualitas inc. » pour effectuer l'ingénierie des matériaux dans le cadre de la réfection de l'avenue de la Gaspésie, pour un montant de 18 509,75 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 7 avril 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1239, au poste budgétaire 22-012-39-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10-04-42 MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MODIFICATION ET MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention des infrastructures constitue un outil d'aide à la décision exigé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention a été réalisé en 2006-2007 et qu'une mise à jour s'impose;

CONSIDÉRANT l'offre de services préparée par la firme « AECOM » datée du 12 mars 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « AECOM », pour modifier et mettre à jour le plan d'intervention des réseaux infrastructures de la Ville, pour un montant de 19 900 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans ladite offre de services;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-419, honoraires professionnels.

**10-04-43 OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION D'UN RÉSEAU IP POUR
LES PANNEAUX D'ALARME**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'exécution de divers travaux d'amélioration aux bâtiments municipaux (projets 2010-640);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par demande de prix auprès de notre fournisseur pour l'installation d'un réseau IP pour les panneaux d'alarme dans certains bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Système de sécurité Duvalarm inc. », 6490, rue Mailloux, La Prairie, Québec, J5R 3X8, le contrat pour l'installation d'un réseau IP pour les panneaux d'alarme dans certains bâtiments municipaux, pour un montant total de 10 881,36 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées dans la demande de prix;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt d'un montant maximum de 15 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-40-731.

**10-04-44 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – CCU DU 23 MARS 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et de modification déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 23 mars 2010 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2010-03-07	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 5, rue de Duneau sur le lot 4 177 917
CCU-2010-03-10	H01-125	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial jumelé sis au 108, avenue Iberville sur le lot 2 092 516
CCU-2010-03-11	H01-125	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial jumelé sis au 110, avenue Iberville sur le lot 2 092 517
CCU-2010-03-12	I04-418	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type industriel (Phostech Lithium) sis au 280, avenue Liberté sur le lot 4 073 265
CCU-2010-03-14	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 53, rue de Syracuse sur le lot 3 922 927
CCU-2010-03-15	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 55, rue de Syracuse sur le lot 3 922 926
CCU-2010-03-16	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 61, rue de Syracuse sur le lot 3 922 923

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et agrandissement projeté
CCU-2010-03-08	H03-328	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (espace habitable au-dessus du garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 26, avenue des Flandres sur le lot 3 523 046

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et modification projetée
CCU-2010-03-09	H03-307	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 30, avenue Hébert sur le lot 2 093 541

10-04-45 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 6 AVRIL 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 6 avril 2010 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2010-04-05	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 5, rue de Savoie sur le lot 4 028 531
CCU-2010-04-07	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type bi-génération isolé sis au 10, rue de Séville sur le lot 4 028 556
CCU-2010-04-08	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 15, rue de Séville sur le lot 4 028 543

PERMIS D’AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et agrandissement projeté
CCU-2010-04-01	H05-505	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l’agrandissement (espace habitable au-dessus du salon) d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 18, avenue Alexandre sur le lot 2 096 277
CCU-2010-04-02	H05-557	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l’agrandissement (espace habitable au-dessus du garage et à l’arrière du garage) d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 286, avenue de Deauville sur le lot 2 347 442

PERMIS D’AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et enseigne projetée
CCU-2010-04-03	C05-547	Approuver la demande de P.I.A. concernant l'installation d'une enseigne détachée (Communications graphiques Point de mire) pour un bâtiment de type commercial sis au 215, boulevard Jean-Leman sur le lot 3 047 653

10-04-46 EMBAUCHE COL BLEU SURNUMÉRAIRE – PRÉPOSÉ AUX ÉQUIPEMENTS, SERVICE DES LOISIRS – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QU’il y lieu d’embaucher un préposé aux équipements pour effectuer du travail d’entretien mineur, de livraison, d’achat, d’entreposage et d’installation d’équipements de loisirs et de s’assurer de la sécurité des équipements;

CONSIDÉRANT QU’une entente a été conclue avec le Syndicat des cols bleus voulant que la Ville puisse recourir à des *préposés aux équipements* surnuméraires sans être tenue de respecter les termes de l’article 4.1.5. a) prévus à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michael Charbonneau-Abandonato travaille de façon occasionnelle à la Ville de Candiac depuis le 3 mai 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l’embauche de monsieur Michael Charbonneau-Abandonato, au poste de *préposé aux équipements*, col bleu surnuméraire, Service des loisirs, pour l’année 2010, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

QUE cet employé soit rémunéré selon le taux horaire prévu à la lettre d’entente 2010-01 adoptée par la résolution 10-03-04;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Charbonneau-Abandonato, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-52-117.

10-04-47 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – PRÉPOSÉ AUX PARCS, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède plusieurs parcs, terrains sportifs et une piscine publique;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’embaucher des préposés aux parcs;

CONSIDÉRANT QUE les critères d’éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche, pour la période des mois d'avril à novembre 2010, des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste de *préposé aux parcs*, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

Félix Patenaude-Raymond

Benoît Rivard

QUE ces étudiants soit rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2010 des employés étudiants adoptée par la résolution 10-01-31;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-51-117.

10-04-48 SUBVENTION – MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE – DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est importante pour la progression de notre bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac dépose une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme visant le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

QUE la responsable de la bibliothèque, madame Patricia Lemieux soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

10-04-49 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION JEUX DE PARC – PARC DE SARDAIGNE – APPEL D’OFFRES 1020-LO

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d’aménagement du parc de Sardaigne (projet 2009-590);

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner pour la fourniture de modules de jeux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les entreprises Formes et jeux P.E.B. inc. », 3249, rue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2, le contrat pour l’acquisition des modules de jeux pour le parc de Sardaigne, pour un montant de 36 651,64 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d’appel d’offres 1020-LO;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du fonds de parcs, au poste budgétaire 22-905-90-718, parc de Sardaigne;

QUE la résolution 10-02-39 soit, par la présente, abrogée.

10-04-50 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D’UNE FOURGONNETTE 2011 – APPEL D’OFFRES 1017-IN

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé l’acquisition d’une fourgonnette 2011 (projets 2010-616);

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 22 mars 2010, une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquemment sur les véhicules avant qu’ils ne soient opérationnels, tels que l’installation d’équipement de communication, le lettrage et l’application d’un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « 9123-2165 Québec inc. (Candiac Toyota) », 1850, boulevard de l'Industrie, Candiac, Québec, J5R 1L4, le contrat pour l'acquisition d'une fourgonnette 2011, pour un montant de 41 148,58 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1017-IN;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt d'un montant maximum de 44 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-16-782, équipement.

10-04-51 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE DIX HABITS DE COMBAT – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisation, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de dix habits de combat de marque Sécuritex (projet 2010-615);

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de prix auprès de deux fournisseurs, conformément à la politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Gaétan Leclerc, directeur adjoint, Service de sécurité incendie Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « C.M.P. Mayer inc. », 2250, André C. Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1, le contrat pour la fourniture de dix habits de combat de marque Sécuritex pour un montant total de 16 931,25 \$, toutes taxes incluses;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt d'un montant maximal de 17 000 \$ au fonds de roulement remboursable en trois (3) versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-15-782.

10-04-52 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE TENTE DE DÉCONTAMINATION PNEUMATIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisation, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une tente de décontamination pneumatique (projet 2010-646);

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de prix auprès de trois fournisseurs, conformément à la politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gaétan Leclerc, directeur adjoint, Service de sécurité incendie Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Aide-Stat enr. », 1645, avenue Evergreen, Saint-Bruno, Québec, J3V 4C8, le contrat pour la fourniture d'une tente de décontamination pneumatique pour la somme de 7 619,06 \$, toutes taxes incluses;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du surplus libre et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-46-782.

10-04-53 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1249 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 91 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « ÎLE DE FRANCE », PHASE 4

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1249 décrétant un emprunt de 91 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Île de France », phase 4;

De plus, monsieur le conseiller Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-04-54 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1250 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 240 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « LES COURS LOUIS XV », RUES DE DIEPPE ET DE DRUBEC

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1250 décrétant un emprunt de 240 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les cours Louis XV », rues de Dieppe et de Drubec;

De plus, monsieur le conseiller Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-04-55 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 15 MARS 2010 – RÈGLEMENT 1238 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 880 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DE HONFLEUR

Suite à la tenue du registre, le 15 mars 2010, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1238 décrétant un emprunt de 1 880 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'avenue de Honfleur.

10-04-56 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 15 MARS 2010 – RÈGLEMENT 1239 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 720 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DE LA GASPÉSIE

Suite à la tenue du registre, le 15 mars 2010, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1239 décrétant un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'avenue de la Gaspésie.

10-04-57 RÈGLEMENT 1245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE C06-608 POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE H06-638 ET LUI ASSUJETTIR UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES ET D'AGRANDIR LA ZONE H06-630

a) Assemblée publique de consultation :

Madame la mairesse suppléante Thérèse Gatien explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1245;

Par la suite, madame Gatien invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C06-608 pour créer la nouvelle zone H06-638 et lui assujettir une grille des usages et normes et d'agrandir la zone H06-630, a été adopté à la séance du 15 mars 2010;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 19 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1245 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C06-608 pour créer la nouvelle zone H06-638 et lui assujettir une grille des usages et normes et d'agrandir la zone H06-630;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**10-04-58 ADOPTION – RÈGLEMENT 1246 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS
POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE
BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2010, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1246 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville, soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**10-04-59 MODIFICATION – RÈGLEMENT 1173 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU
MONTANT DE 2 135 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE
SPORTIVE SYNTHÉTIQUE AU PARC FERNAND-SEGUIN**

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'article 7 du règlement 1173 décrétant un emprunt au montant de 2 135 000 \$ pour l'aménagement d'une surface sportive synthétique au parc Fernand-Seguin soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 7 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement.

10-04-60 FONDATION ANNA-LABERGE – RENDEZ-VOUS GASTRONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le 3 mai 2010, la Fondation du Centre hospitalier Anna-Laberge organise la 8^e édition du *Rendez-vous gastronomique Anna-Laberge*;

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices de cette soirée seront remis à la Fondation Anna-Laberge pour soutenir le développement des services et programmes de santé du Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'achat de quatre billets pour une somme de 800 \$, pour la 8^e édition du *Rendez-vous gastronomique Anna-Laberge* le 3 mai 2010 au Complexe Roméo-V.-Patenaude à Candiac, dont les bénéfices seront remis à la Fondation Anna-Laberge;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme sans but lucratif (OSBL).

**Monsieur la mairesse suppléante Thérèse Gatien invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Quarante personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

10-04-61 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 21 h 45.

THÉRÈSE GATIEN
Mairesse suppléante

CAROLE LEMAIRE
Greffière